A Madame, Monsieur le Chef d'établissement

Téléphone : **0142038886**
Mél : paris@sgen.cfdt.fr

Paris, le mercredi 9 avril 2014

M-Mme-Mlle (Nom et prénom)
Fonction :
Etablissement :

Je soussigné (e) ……..…… demande à bénéficier d'un congé pour formation syndicale, en application des dispositions de la loi n°82-997 du 23 novembre 1982 et du décret n°84-474 du 15 juin 1984 en vue de participer à la session de formation CPE qui se déroulera le mardi 19 mai 2014 au matin au local CFDT, 19 rue du Renard 75004 Paris, sous l'égide de la formation syndicale de la CFDT.

Signature de l'agent :

La demande de congé doit être adressée par écrit au chef de service au moins un mois à l'avance. A défaut de réponse expresse au plus tard le 15ème jour qui précède le début de la session, le congé est réputé accordé.

Le bénéfice du congé ne peut être refusé que si les nécessités du fonctionnement du service s'y opposent. Les décisions qui rejettent des demandes doivent être communiquées avec leur motif à la CAP au cours de la réunion qui suit l'intervention de ces décisions.

A la fin de la session, une attestation constatant l'assiduité sera délivrée afin d'être remise au chef de service au moment de la reprise des fonctions.